

JUSTIFICATIFS

Liste des pièces à fournir pour les Professions Libérales ou Artisans-Commerçants

SI VOUS ETES PROPRIETAIRE :

Les originaux vous seront restitués **dans les plus brefs délais** après l'étude de votre dossier.

ORIGINAUX OU PHOTOCOPIES	PHOTOCOPIES (Gérant ou autres dirigeants)
Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (moins de 3 mois).	Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou Passeport ou carte de séjour.
Extrait d'immatriculation au Registre des Métiers (moins de 3 mois).	Livret de famille complet (enfant(s) compris).
Statuts enregistrés à jour des dernières modifications.	Contrat de mariage ou PACS <i>le cas échéant</i> .
Bordereau de situation fiscale à demander à la perception (Trésor Public) de votre domicile et/ou du lieu de votre résidence secondaire et/ou du lieu de votre résidence locative.	Jugement de divorce et liquidation de la communauté <i>le cas échéant</i> .
Bordereaux de situation fiscale : I/S, CFE, CVAE, TVA, Taxe sur les salaires (si assujetti)... Bordereaux de situation sociale : RSI/URSSAF, Régimes obligatoires...	Titre ou acte de propriété (ou attestation notariée de propriété avec mention du prix d'acquisition si achat récent). Pour les constructions, titre de propriété du terrain. Pour les legs, attestation notariée de donation.
Professions Libérales : les déclarations n° 2035 des 2 dernières années avec les annexes.	Justificatif récent des prestations CAF.
Artisans-Commerçants : bilans des 2 derniers exercices (actif, passif, compte de résultat) avec les annexes.	Avis d'imposition sur les revenus des 2 dernières années.
Relevés des 3 derniers mois de TOUS les comptes bancaires personnels et professionnels.	Revenus fonciers : déclaration n° 2044 et/ou n°2072 (SCI) et les baux de location.
Dernier relevé de TOUS les comptes d'épargne : Livrets, Codevi, CEL, PEL, PEA, Assurance-vie, Compte A Terme...	Taxe d'habitation année N ou N-1.
RIB ou IBAN.	Taxes foncières année N ou N-1.
Prêts immobiliers et prêts personnels : offres de prêts et tableaux d'amortissement.	
Crédits renouvelables et cartes : décomptes et/ou derniers relevés mensuels.	
Estimation récente de la valeur du bien donné en garantie (Notaire ou Agence Immobilière).	
Plan ou croquis côtés mentionnant la surface habitable.	
Photos récentes extérieures du bien donné en garantie.	
Attestation d'assurance multirisques habitation.	